

PREMIÈRES ASSISES DU TOURISME DE MÉMOIRE

SÉNAT

SALLE CLEMENCEAU

JEUDI 26 MAI 2011

Intervention de Gérard LONGUET, ministre de la Défense et des Anciens combattants.

J'aurais aimé vous accueillir personnellement au Sénat, dans cette institution à laquelle je suis très attaché, malheureusement les obligations de ma charge m'ont conduit aujourd'hui à accepter un déplacement à l'étranger pour défendre les intérêts de notre pays. Je présente aux participants, et en particulier à Gérard LARCHER qui est le co-organisateur des Assises du tourisme de mémoire, mes excuses les plus sincères, je vous prie de les accepter.

Je tenais vraiment à ouvrir ce colloque, car je considère que c'est une responsabilité majeure que nous partageons ensemble pour nous qui avons la passion de nous mobiliser au service de projets nombreux pour l'immense patrimoine qu'est l'Histoire de notre pays, et plus précisément sa mémoire militaire, des épreuves, des conflits, des victoires, des sacrifices. Dans ce travail sur le tourisme de mémoire, je vois 4 pôles d'intérêts de natures extrêmement différentes et qui permettent de construire un projet riche pour

l'ensemble de notre pays et pour ses territoires. Naturellement, la première dimension concerne l'émotion.

Je viens d'un département, la Meuse, dont le tourisme de mémoire est né de la fréquentation des champs de bataille par ceux qui avaient vécu les événements ou par leur famille immédiate. Lorsque nous sommes face à un monument de mémoire, si modeste fût-il, c'est l'émotion qui motive très souvent le tourisme de mémoire.

La deuxième dimension concerne la connaissance historique. Certains Européens et certains Français ont la passion de l'histoire et souhaitent transmettre cet héritage à ceux qui les entourent. C'est un ressort puissant. Lorsque nous allons à l'étranger, nous cherchons également à comprendre l'histoire. L'émergence de revues et de chaînes historiques démontre la demande de connaissance historique.

La dimension territoriale est également primordiale pour les hommes et femmes d'un territoire qui souhaitent le faire parler. Ce sont les élus de ces territoires qui le font pour que ce pays s'exprime sur ce qu'il a vécu.

La dernière dimension du tourisme de mémoire concerne la dimension économique. C'est sur ce thème que nous avons demandé à l'agence ATOUT FRANCE de travailler sur ce sujet. Le ministère de la Défense est par définition le partenaire de l'effort de mémoire car une armée n'est pas uniquement servie par des hommes et des femmes ni par des équipements, mais par une culture historique. L'évocation du combat d'Aubagne rappelle que la détermination de 63 légionnaires a pu sauver toute une colonne. L'analyse bien comprise d'un comportement réfléchi est une richesse.

Nous avons le devoir d'être grave quand on est un homme politique et qu'on engage les armes. La connaissance de l'histoire permet d'avoir des comportements plus profonds, plus murs, plus réfléchis, plus graves. En ce sens, le Ministère de la Défense a le devoir absolu d'être gardien de cette culture qui donne de la solidité à l'engagement des femmes et des hommes qui servent les armes de la France. En ce qui concerne nos moyens pour ces assises touristiques, nous avons le soutien des 257 grandes nécropoles françaises, les 2000 carrés militaires, les 7 cimetières étrangers dont nous avons la responsabilité. Il s'agit d'un premier devoir envers les 900 000 tombes dont nous avons le soin. Le cimetière est, profondément, un lieu de mémoire.

Le ministère s'est engagé dans un travail de rénovation, d'accessibilité et d'information. Cela se traduira par l'aventure de 1000 arbres du souvenir, le dernier étant le 11 novembre. Nous avons ensuite et souvent en partage des lieux de mémoire avec les élus locaux. Ces derniers sont très engagés et font de la mémoire et du partenariat avec l'État un élément d'un tourisme de mémoire qui mobilise tout un territoire en créant une animation intellectuelle et touristique. Nous devons identifier ces lieux de mémoire grâce au label des Hauts lieux de l'Histoire de France et les expliquer au plan national. Ils ne sont pas nécessairement les nôtres. Nous sommes impliqués. Je vois le travail accompli au sujet de la Seconde Guerre mondiale pour le Mémorial de la déportation, sur ces lieux de tragédie que sont les camps – je pense à Drancy ou au camp des Milles. Je pense au travail réalisé en association avec les Anciens Combattants pour que les événements importants soient reconnus et compris. Nous sommes responsables avec les élus locaux et avec les associations de ces lieux, qui sont autant de symboles et de références. Je

souhaite profondément que nous puissions poursuivre ces échanges au long de cette journée. La mémoire des archives écrites et audiovisuelles doit être accessible au service des lieux de mémoire pour que notre immense patrimoine d'images et de textes. Ainsi, le ministère de la Défense rappellerait que notre pays s'est constitué grâce à l'effort de générations. J'aimerais participer à une bonne compréhension de ces racines qui viennent de loin et qui doivent porter encore pendant de nombreuses générations de très beaux fruits. Vous êtes les jardiniers de la mémoire.